CLUB SPORTIF MUNICIPAL TENNIS
LA COUDOULIERE
COMPLEXE SPORTIF « Docteur Baptiste »
Avenue de la Mer
83140 SIX -FOURS LES PLAGES
04 94 07 69 78
csmt.lacoudouliere@free.fr

REUNION DU COMITE DE DIRECTION
Lundi 4 Mai 2009

Présents : ARZOINE David, RAVAUD André, REGNIER Philippe,, MACCIO Serge, GOUIRAND Jean-Pierre, LEMORT Christine, MEDINA Guy, MATHIEU Gilbert, QUINTANILLA Marc, CHARLES André, MENDEZ Sylvie, BOTTACHIARI Raymond, DELALANDE Jacqueline, LEDROUMAGUET Arnaud

Excusés : BELMONTE François, MALAUSSE Pierre, ROBERT Alain

Ouverture de la réunion à **18 h 45** - Président de séance : **Marc QUINTANILLA**
Secrétaire ***:*** **David ARZOINE**

ORDRE DU JOUR :

Point unique :

Transfert de l'abonnement EDF et des consommations de la Mairie au CSMT LA COUDOULIERE

Avant le démarrage de la réunion Marc QUINTANILLA fait un rappel sur le fonctionnement de la Caisse buvette, en particulier à l'occasion des rencontres par équipe.

Il incombe au capitaine de l'équipe du CSMT LA COUDOULIERE de prévoir l'achat des boissons en grandes bouteilles. Ces achats sont payés par le club. Si un joueur veut consommer une cannette ou une bière, il doit payer sa consommation.

Philippe REGNIER demande la constitution d'un groupe de travail pour réfléchir sur l'avenir de Childéric au sein du club a la fin de son contrat de travail qui arrivera à échéance le 30 novembre 2009.
Le Groupe sera constitué de David, Philippe, Gilbert, Serge et Marc.

Le point unique de l'ordre du jour est abordé.

Marc QUINTANILLA informe le Comité de Direction que par lettre recommandée avec accusé de réception en date du 23 mars 2009, la Mairie de Six-Fours met en demeure le CSMT LA COUDOULIERE de prendre à sa charge l'abonnement EDF et la consommation électrique du Club sous un délai d'un mois. Le coût de la consommation électrique pour l'année 2008 a été de 2510 € (information fournie par les services municipaux).

Marc QUINTANILLA donne ensuite lecture du courrier en date du 30 mars 2009 adressé en réponse au Maire de Six-Fours, puis la réponse de ce dernier reçue en date du 2 avril 2009.
Il fait état ensuite de la nouvelle relance de la Mairie en date du 9 avril 2009 demandant le transfert de l'abonnement EDF.

Enfin Marc QUINTANILLA porte à la connaissance du Comité le nouveau courrier sous signature commune avec le TC CARREDON (qui se trouve confronter au même problème) transmis le 13 avril 2009 au Maire de Six-Fours ainsi que sa réponse qui nous confirme sa décision de transférer l'abonnement sans délai supplémentaire et moyennant une aide exceptionnelle et non reconductible de 1500 € pour 2009.

Après ces informations, le Comité de Direction décide :

- De procéder au transfert de l'abonnement EDF
- Que le compteur devra être identifié avec l'aide des services techniques de la Mairie et de l'EDF
- De s'assurer que notre compteur ne prend pas en compte une partie de la consommation du stade et Club House du Foot.

Philippe REGNIER fait lecture de l'article sur le sujet qu'il a publié sur le site internet du club.

Serge MACCIO s'interroge sur notre capacité à entrer dans une « guerre » avec la Mairie, et sur l'intérêt pour le club d'une telle situation.

Marc QUINTANILLA porte à la connaissance du club qu'il a reçu le projet de renouvellement de la Convention d'occupation des installations municipales. Il fait part de ses réserves sur une signature en l'état et propose de diffuser à tous les membres du comité le texte de l'ancienne et de la nouvelle convention.
Il propose d'inscrire cette question à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h30

Le Président de séance	**Le Secrétaire de séance**
Marc QUINTANILLA	**David ARZOINE**